



LOT 1		4,51 ares	
/	120 m ²	/	230 m ²
200 m ²	1- mj	/	1- u
i ²	hc- 7,00 m	/	II +1C
	hf- 11,00 m		

LOT 2		3,64 ares	
/	120 m ²	/	230 m ²
200 m ²	1- mj	/	1- u
i ²	hc- 7,00 m	/	II +1C
	hf- 11,00 m		

LOT 3		4,44 ares	
/	140 m ²	/	290 m ²
220 m ²	1- mj	/	1- u
i ²	hc- 7,00 m	/	II +1C
	hf- 11,00 m		

LOT 4		3,92 ares	
/	140 m ²	/	280 m ²
200 m ²	1- mj	/	1- u
i ²	hc- 7,00 m	/	II +1C
	hf- 11,00 m		

LOT 5		3,51 ares	
/	140 m ²	/	280 m ²
200 m ²	1- mj	/	1- u
i ²	hc- 7,00 m	/	II +1C
	hf- 11,00 m		

LOT 6		3,13 ares	
/	120 m ²	/	230 m ²
200 m ²	1- mj	/	1- u
i ²	hc- 7,00 m	/	II +1C
	hf- 11,00 m		

LOT 7		5,11 ares	
/	120 m ²	/	230 m ²
220 m ²	1- mj	/	1- u
i ²	hc- 7,00 m	/	II +1C
	hf- 11,00 m		

LOT 8		3,08 ares	
/	120 m ²	/	230 m ²
220 m ²	1- mj	/	1- u
i ²	hc- 7,00 m	/	II +1C
	hf- 11,00 m		

LOT 9		4,24 ares	
/	140 m ²	/	250 m ²
200 m ²	1- mj	/	1- u
i ²	hc- 7,00 m	/	II +1C
	hf- 11,00 m		

Ce plan ne vaut pas "PLAN à FACTE"
Les dimensions et surfaces exactes seront déterminées par l'Administration du Cadastre et de la Topographie

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou ilot

surface d'emprise au sol [m ²]	LOT / ILOT		surface du lot / de l'ilot [ares]
	min.	max.	
surface de scellement du sol [m ²]	min.	max.	surface constructible brute [m ²]
type de toiture	min.	max.	type et nombre de logements
type, disposition et nombre de constructions	min.	max.	nombre de niveaux
			hauteur des constructions [m]

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- - - délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

- - - terrain existant (1,0 mètre)
- - - terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I, II, III... nombre de niveaux pleins
- +1,2...R nombre d'étages en retrait
- +1,2...C nombre de niveaux sous combles
- +1,2...S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions:

- hc-x hauteur à la corniche de x mètres
- ha-x hauteur à l'acrotère de x mètres
- hf-x hauteur au faite de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions:

- x-mi x maisons isolées
- x-mj x maisons jumelées
- x-mb x maisons en bande

Types et nombres de logements

- x-u x logements de type unifamilial
- x-b x logements de type bifamilial
- x-c x logements de type collectif

Forme de toiture:

- tp toiture plate
- bc (y%-z%) toiture à x versants, degrés d'inclinaison

← orientation du faite

Gabarit des immeubles (plan/coupes)

- - - alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- - - limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- - - alignement obligatoire pour dépendances
- - - limites de surfaces constructibles pour dépendances
- - - limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- - - limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / ilots

- lot projeté
- ilot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- min % pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- x% / y% pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- (x%) pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- espace vert privé
- espace vert public
- aire de jeux
- espace extérieur pouvant être scellé

Voie de circulation

- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projeté / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

Indications supplémentaires

- 2,7 cote à titre indicatif (m)
- ① numéro du lot
- ⊗ Lot 1 point de référence
- Cp/G Carport / Garage
- 3,50 niveau par rapport au point de référence du lot
- P Parking
- ↻ Aire de retournement

Plan d'aménagement particulier «nouveau quartier»
"Unter der Herrewies" [SD -B12] à Beaufort

Maitre de l'ouvrage:
Immobilière de Moesdorf
100, rue de Godbrange
L-6118 Junglinster



Référence : 19292/81C
Le présent document appartient à ma décision d'approbation du : 06/10/2022
La Ministre de l'Intérieur
[Signature]
Taina Bofferding

Modifié sur base de l'avis de la Cellule d'Évaluation du 23 février 2022 (réf. N° 19292/81C) et les réclamations

L'urbanisme est un service public. Toute réclamation doit être adressée à l'Administration du Cadastre et de la Topographie.